

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 1

PROGRAMME DE LA FORMATION (C3IS1)

3 jours | 21h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Toute personne préparant l'examen initial de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses de la classe 1 par route
- Avoir participé à la formation APTH C4IB9 (Formation BASE Classes 3 à 9 sauf 7)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité
- Finaliser les connaissances spécifiques concernant le transport des matières de la classe 1
- Se mettre dans les conditions de l'examen
- Évaluer ses connaissances au travers d'un examen blanc

PÉDAGOGIE

- Supports Powerpoint, ADR - Arrêté TMD
- Pédagogie active
- Alternance théorie / pratique
- Mises en situation professionnelles
- Apprentissage expérientiel
- Interaction entre apprenants

VALIDATION DES ACQUIS

Exercices, études de cas et QCM. Correction.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura complété ses connaissances de l'ADR en se spécialisant avec la classe 1 et aura connaissance des conditions d'examen.

ENCADREMENT

Formateur (CSTMD) disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de réalisation de formation *Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 1*.

ACCESSIBILITÉ

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 1

PROGRAMME	
JOUR 1 (7h)	
ACCUEIL	Tour de table, le programme, déroulé examen
RAPPELS	• ADR (structures et parties) L'arrêté TMD
EXERCICES	Recherche dans l'ADR : • Les spécificités de la classe 1 • La classification des matières de la classe 1 • Les emballages et leur étiquetage • Les exemptions • La signalisation et le placardage • Les règles de chargement en commun • Les limitations de chargement • Les véhicules spécifiques Correction collective
JOUR 2 (7h)	
EXERCICES	• Les spécificités de la classe 1 dans l'arrêté TMD. • QCM de mise en application dans les conditions d'examen Correction collective
JOUR 3 (7h)	
APPLICATION PRATIQUE	Rédaction d'études de cas Mise en situation Correction collective
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions avec d'examen (études de cas)
SATISFACTION	Évaluation de la formation (QCM)
SYNTHÈSE	Questions, synthèse
FIN DE LA FORMATION	